



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2019](#) > Signature de conventions

Conventions pour les consultations spécialisées avancées, le soutien oncologique, et le dépistage des cancers gynécologiques

Le Président Edouard Fritch, le ministre de la Santé et de la prévention, Jacques Raynal, et le directeur de la CPS, Yvonnick Raffin ont signé, lundi matin, à la Présidence, plusieurs conventions portant sur les consultations spécialisées avancées dans les îles, sur le soutien oncologique et du dépistage organisé des cancers gynécologiques.

La première convention porte sur la mise en place du réseau de consultations spécialisées avancées dans les îles, organisées par la Direction de la santé, qui sera réalisée par des sages-femmes et des médecins spécialistes de la Direction de la santé, du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) ainsi que de sages-femmes et médecins libéraux pour une enveloppe financière de 74 millions Fcfp.

La deuxième convention porte sur un contrat d'objectifs et de moyens relatif à la mise en place d'un soutien oncologique entre la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et la Polynésie française, qui a permis d'installer rapidement les soins oncologiques de proximité, au sein des hôpitaux périphériques (Taravao et Utuoroa), dans le cadre d'un partenariat entre le Pays, le CHPF et la CPS.

Pour l'année 2019, la participation financière des régimes de protection sociale a été arrêtée à un montant de 45 millions Fcfp. Cette activité a été inaugurée dans ces deux structures et, aujourd'hui, les patients éligibles ont la possibilité de recevoir leur traitement à proximité de leur lieu de résidence.

La troisième convention découle du constat qu'en Polynésie française le cancer du sein représente à lui seul la moitié des nouveaux cas de cancer chez la femme, avec une moyenne de 130 nouveaux cas par an. Il constitue la première cause de mortalité par cancer chez la femme, alors que détecté précocement, il se soigne plus facilement et permet de limiter les séquelles.

Un programme de dépistage gratuit intensifié des cancers gynécologiques a été institué en novembre 2003. La Direction de la santé s'est vue confier l'organisation de ce programme. Dans ce cadre la Polynésie française et la CPS ont décidé d'investir dans cette prise en charge précoce par des moyens humains et financiers à hauteur de 35,8 millions Fcfp.

Présidence de la Polynésie Française

Service de la communication

communication@presidence.pf ? 40 47 20 00

URL source (modified on 03/01/2020 - 09:40): <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/signature-de-conventions>